



CONSOM'ACTEUR

INTÉGRATION
URBAINE



LA LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE



VÉHICULES PROPRES



OPTIMISATION DES FLUX

La Métropole du Grand Paris est un périmètre pertinent pour organiser la logistique urbaine.

La logistique urbaine est aujourd'hui un défi pour la Métropole du Grand Paris, en termes de cadre de vie, d'environnement, ou encore d'adaptation aux nouveaux usages de consommation. Sur les 4,4 millions de mouvements de marchandises franciliens qui interviennent chaque semaine, près de 62% ont lieu dans la zone dense continue. C'est une activité créatrice de valeur, pourvoyeuse d'emplois, mais pouvant aussi impacter la qualité de vie : c'est pourquoi la Métropole du Grand Paris s'est saisie de ce sujet et réfléchi à son intégration durable dans le métabolisme métropolitain.

Sous l'impulsion de Patrick BRAOUEZEC, Vice-Président délégué à la logistique, Jean-Michel GENESTIER, et Jean-Bernard BROS, Conseillers métropolitains, le Pacte pour une Logistique Métropolitaine est né de ces constats. Adopté le 28 juin 2018, signé aujourd'hui près de 80 organismes publics comme privés, il va permettre d'anticiper au mieux ces sujets et d'agir concrètement sur notre Métropole. Pour cela, quatre axes principaux ont été définis :

- Optimiser les flux et les livraisons ;
- Favoriser la transition des flottes vers des véhicules à faibles émissions et silencieux ;
- Valoriser l'intégration des fonctions logistiques dans l'urbanisme et les projets d'aménagement ;
- Faire du consomm'acteur, un maillon facilitateur de la chaîne logistique

Ces 4 axes ont ensuite été déclinés en douze mesures.

Dans ce cadre, La Métropole du Grand Paris souhaite privilégier la mise en place d'expérimentations pour tester des solutions plus innovantes et les pérenniser si les résultats se révèlent probants.

Les enjeux de ces mesures sont d'autant plus importants qu'aujourd'hui, 90% du tonnage de marchandises passe par la route : il faut donc donner aux communes et aux territoires les outils pour anticiper ces flux, les intégrer dès la programmation des projets d'aménagement, les prendre en compte dans le fonctionnement de la ville ou encore faire émerger des alternatives innovantes. Le Pacte vise à mobiliser tous les acteurs du secteur, notamment les collectivités locales afin de mieux intégrer la fonction logistique dans la ville.

A l'occasion du comité des partenaires en mai 2019, tous les signataires ont été invités à partager une vision d'ensemble sur l'avancée de la mise en œuvre et de faire grandir la mobilisation autour du Pacte.

ENJEUX DU PACTE POUR UNE LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

La logistique est un axe majeur de l'action de la Métropole du Grand Paris pour contribuer à l'émergence d'une métropole innovante et résiliente. Issu d'une démarche de concertation élargie menée en 2017 et 2018, ce pacte repose sur la volonté de définir une stratégie commune à l'échelle métropolitaine pour améliorer la qualité de vie des habitants, que ce soit en termes d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des nuisances sonores ou de fluidification des déplacements. L'enjeu du Pacte est de réussir cette stratégie tout en facilitant l'approvisionnement de la zone dense et en garantissant son attractivité économique.

Depuis la signature du pacte, la Métropole du Grand Paris a déployé de nombreux moyens pour assurer sa mise en œuvre. Ainsi, les comités opérationnels portent et définissent progressivement les modalités de mise en œuvre pour chacune des douze mesures. Depuis fin novembre 2018, ces comités ont commencé à se réunir régulièrement, permettant aux partenaires signataires qui les composent d'affiner chacune des mesures dans une démarche coconstruite. Si certains comités sont pilotés par la Métropole du Grand Paris d'autres sont portés par des copilotes dont, à ce stade, la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France, Voies Navigables de France, Haropa Ports de Paris, le SIGEIF, Sogaris, le Groupe La Poste et le Club Déméter.



Différentes initiatives et expérimentations issues de ces comités opérationnels sont lancées sur plusieurs communes qui se sont portées volontaires pour accueillir ces démarches expérimentales et feront ultérieurement l'objet d'évaluations.

80 PRÈS DE PARTENAIRES ont signé le pacte en 2018.

7 DES 12 MESURES DU PACTE ONT ÉTÉ INITIÉES à l'été 2019.



“ Il est nécessaire de prendre à bras le corps l'avenir de la logistique urbaine du premier et du dernier kilomètre qui a un impact sur notre vie de tous les jours. ”

Patrick BRAOUEZEC,
Président de Plaine Commune, Vice-Président délégué à la logistique



“ Nous avançons pas à pas avec les communes volontaires, pour harmoniser progressivement les réglementations municipales sur le transport de marchandises dans la Métropole. Ainsi, en définissant des critères communs, la réglementation sera plus lisible et mieux comprise par les professionnels pour effectuer leurs livraisons. ”

Jean-Michel GENESTIER,
Maire du Raincy, Conseiller métropolitain



“ Le Pacte pour une logistique métropolitaine a été construit avec les professionnels et les collectivités. Sa mise en œuvre repose sur la mobilisation de tous, au sein des comités opérationnels pour imaginer des solutions innovantes, et sur le terrain pour conduire les projets. ”

Jean-Bernard BROS,
Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller métropolitain

LA LOGISTIQUE EN CHIFFRES

4,4 millions de **MOUVEMENTS DE MARCHANDISES CHAQUE SEMAINE EN ILE-DE-FRANCE**, dont **62%** dans la Métropole du Grand Paris

0,73 livraison et/ou enlèvement **PAR EMPLOI** et par semaine **EN ILE-DE-FRANCE**, ou **0,66** **DANS LA MÉTROPOLE**

51% des opérations sont réalisées **PAR DES PROFESSIONNELS DES TRANSPORTS**

54% des mouvements de marchandises opérés en Ile-de-France le sont **PAR DES VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS** (moins de 3,5 tonnes PTAC*)

16 MILLIONS de m² **D'ENTREPÔTS** en Ile-de-France dont **3 MILLIONS** dans le périmètre de la métropole

200 M² POUR LES PLUS PETITS entrepôts en Ile-de-France

120 000 M² POUR LES PLUS GRANDS entrepôts en Ile-de-France

200 MILLIONS de tonnes de **MARCHANDISES TRANSPORTÉES CHAQUE ANNÉE** en Ile-de-France

90% du tonnage de ces marchandises est **TRANSPORTÉ PAR ROUTE**

400 000 EMPLOIS SALARIÉS en Ile-de-France (en 2010)

* Poids total en charge

LES DOUZE MESURES DU PACTE



1 RÉALISER L'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS DE VOIRIE ET DE LIVRAISON DANS LA MÉTROPOLE

Pilote : **Métropole du Grand Paris**.

- Les règlements de circulation et de livraison sont propres à chaque commune, et relèvent des pouvoirs de police des maires. Pour mieux partager la voirie et rendre les réglementations plus lisibles pour les opérateurs économiques, une harmonisation progressive de ces règlements marchandises dans la Métropole est souhaitable. Les professionnels et les collectivités ont défini des principes communs autour de thèmes tels que les horaires de livraison ou les normes et gabarits des véhicules autorisés, afin d'optimiser l'usage de la voirie et des aires de livraison.
- Depuis septembre 2018, le travail avec les partenaires a permis la rédaction d'un *vade-mecum* destiné aux communes de la Métropole volontaires pour conduire une première expérimentation à compter de l'été 2019. Ainsi les camions de plus de 12 mètres pourraient être interdits de circuler entre 7h et 20h, du lundi au samedi. Pour favoriser les rotations de véhicules, l'arrêt serait limité à 30 min sur les aires de livraison.

4,4 millions de mouvements de marchandises chaque semaine en Ile-de-France (source : APUR)



2 OPTIMISER L'UTILISATION DES ESPACES PUBLICS (VOIES DE CIRCULATION, DE BUS, AIRES DE LIVRAISON...) PAR UN MEILLEUR ACCÈS ET UN PARTAGE DES USAGES

- Cette mesure propose de réfléchir aux synergies possibles et au partage des usages dans l'espace public. L'objectif de la mesure est d'expérimenter des aires et des voies de livraison plus intelligentes et plus évolutives, adaptables aux besoins des commerçants et transporteurs, pour améliorer les conditions de livraison.
- Une première réunion (septembre 2019) réunira les établissements publics territoriaux et les communes pour étudier les pistes et les solutions à tester.

Les activités logistiques représentent **25%** de l'occupation de la voirie (source : APUR)



3 INTÉGRER LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANS LES PROJETS DE GARES, LIGNES DE TRANSPORT EN COMMUN

- Le transport en commun de voyageurs présente une opportunité pour la logistique sur plusieurs plans : mobilisation du réseau pour le fret en heures creuses, réservation de sillons pour le fret, intégration de la logistique dans la conception ou rénovation de gares. La mesure a vocation à étudier et expérimenter ces possibilités, pour réduire la congestion et la pollution atmosphérique.
- Cette mesure sera travaillée dans les mois à venir.

10 MILLIONS de tonnes/an de marchandises transportées par le ferroviaire en Ile-de-France (source : IAU IDF)



4 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT FLUVIAL ET À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCÈS À CELUI-CI

Co-pilotes : **Haropa Ports de Paris et Voies Navigables de France (VNF)**

De même que pour les voies ferrées, les voies d'eau sont une réelle alternative à la route pour transporter des marchandises. Le transport de marchandises sur la Seine a augmenté de 3,8 % en 2018.

- Le réseau fluvial francilien présente de nombreux atouts à exploiter. La mesure vise à améliorer l'accès et l'usage des quais et des voies d'eau pour le transport de marchandises. Plusieurs actions devraient aboutir dans les prochains mois.
- L'objectif est d'amener de nouveaux types de flux à emprunter la voie d'eau. VNF et Haropa proposeront un guide technique sur le fluvial. Un guichet du transport de marchandises par la voie d'eau est à l'étude, pour favoriser le recours à ce mode de transport.

8% des tonnages de marchandises transportés en Ile-de-France le sont par voie fluviale (source : HAROPA), évitant la circulation de **500 000 Poids Lourds/an** (source : Pacte).



5 TESTER LES SOLUTIONS MIXTES QUI MUTUALISENT L'USAGE DE L'ESPACE

Pilote : CCI Paris Ile-de-France

- L'objectif de la mesure est d'aboutir à des modèles et des solutions d'aménagement qui mixent la logistique aux fonctionnalités urbaines, en faisant cohabiter des activités logistiques avec d'autres activités. C'est un enjeu économique majeur pour les espaces urbains denses où le foncier est restreint.
- Tour estival de la Métropole logistique : 3 visites de site vont être proposées à tous les partenaires. Par ailleurs une « boîte à outils » sera proposée aux élus et aux acteurs économiques prochainement en vue de promouvoir ces solutions mixtes.

3 millions de m² soit 784 entrepôts dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris (source : APUR).



6 AIDER AU DÉPLOIEMENT DE SOLUTIONS (FLOTTE ET ÉQUIPEMENTS) À FAIBLES ÉMISSIONS ET SILENCIEUX

Pilote : Métropole du Grand Paris

- La motorisation des bateaux et des véhicules routiers utilisés par le transport de marchandises doit répondre aux enjeux environnementaux actuels de qualité de l'air et de nuisances sonores, mais les solutions alternatives restent coûteuses et mal connues.
- La Métropole s'appuiera sur les travaux réalisés pour les particuliers dans le cadre de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine pour encourager le développement pour les professionnels d'un catalogue constructeurs, multi énergies pour le transport de marchandises.

82% de la population est exposée à des niveaux de bruit ayant un impact sur la santé (source : BruitPARIF).

* Gaz naturel pour véhicules



7 DÉPLOYER DES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE ET DES STATIONS D'AVITAILLEMENT POUR GNV*, BIOGNV, HYDROGÈNE

Pilote : SIGEIF

- L'implantation de bornes de recharge et de stations d'avitaillement est encore peu développée, car soumise à de nombreuses contraintes en zone dense. La mesure vise à développer le maillage de ces solutions de recharge, notamment autour des entreprises et des infrastructures de transport, pour accompagner plus rapidement la conversion des flottes routières.
- Le déploiement des bornes et des stations passe nécessairement par une mobilisation du foncier.

Le trafic routier dans la Métropole est responsable de 40% des émissions de NOx (source : AirPARIF).



8 ADAPTER LES NORMES RELATIVES AU STATIONNEMENT ET AU RECHARGEMENT DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN SOUS-SOL

Pilote : Métropole du Grand Paris

- Face à la rareté foncière, certains espaces souterrains sous-utilisés apparaissent comme une solution pour remiser et recharger les véhicules électriques.
- Il apparaît nécessaire de repositionner l'objectif de cette mesure qui ne peut porter uniquement sur l'allègement de contraintes de sécurité de ces espaces et les normes qui les encadrent.

1 borne de recharge pour 10 véhicules, c'est ce que préconise la commission européenne depuis 2017 ou 205 000 véhicules, c'est environ le nombre de véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables en circulation en France fin 2018

(source : Ministère de l'économie).



9 INTÉGRER LES FONCTIONS LOGISTIQUES À LA CONCEPTION DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT EXEMPLAIRES ET AUX PROJETS IMMOBILIERS INNOVANTS

Co-pilotes : SOGARIS et LE GROUPE LA POSTE

- Les flux de marchandises ne sont pas encore intégrés « naturellement » aux projets d'aménagement ou immobilier. Pour mieux anticiper leur intégration, la mesure vise à sensibiliser collectivités et aménageurs sur la nécessité de pérenniser autant que de ramener l'activité logistique en ville grâce à son intégration dans les opérations d'aménagement.
- Un document de sensibilisation à l'intégration des fonctions logistiques à la conception des opérations d'aménagement sera prochainement proposé.

45 000 m², c'est la surface dédiée à l'activité logistique dans le projet Chapelle International (source : SNCF Immobilier, septembre 2018).



10 VALORISER LA LOGISTIQUE DANS LE SCHEMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (SCoT)

Pilote : Métropole du Grand Paris

- Le SCoT métropolitain a pour objectif de prendre en compte l'ensemble des besoins de la chaîne logistique, depuis la porte d'agglomération jusqu'à l'espace logistique urbain de distribution.

15 ans, la durée sur laquelle s'inscrira le Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole du Grand Paris.



11 PRÉVOIR LA LOGISTIQUE DANS LES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX

Pilote : Métropole du Grand Paris

- La logistique est une activité essentielle en milieu urbain même dense. La mesure vise à outiller les Etablissements Publics Territoriaux pour préserver ou créer des espaces dédiés et développer de nouveaux modèles dans le cadre de l'élaboration de leurs Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi).
- Un cahier de sensibilisation synthétisant les préconisations logistiques des mesures 4, 7 et 9 sera proposé en 2020.

12 PLUi mis en œuvre ou en préparation sur le territoire de la Métropole



12 SENSIBILISER LE CONSOMM'ACTEUR AUX ENJEUX LOGISTIQUES

Pilote : Métropole du Grand Paris

- Les services logistiques sont toujours plus individualisés : le chiffre d'affaire du e-commerce en B to C progresse de 15% chaque année en France. Par son mode de vie, le consommateur est donc un maillon incontournable de la chaîne logistique. La mesure vise à le sensibiliser aux enjeux d'aménagement et aux externalités négatives qui découlent de ses comportements d'achat.
- Des "Focus group" seront lancés en septembre 2019 pour animer une démarche active de compréhension des habitudes de consommation des habitants de la Métropole et les faire évoluer dans leurs pratiques d'achat responsable.

Le e-commerce concerne 7 millions d'acheteurs en Ile-de-France (source : FEVAD).

Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS - T. 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr

